



Succession nue-propriété et usufruit

Par **danslebaba_old**, le **28/08/2007** à **12:24**

mon père est décédé le mois dernier d'un cancer. il s'était remarié, il ya même pas un an.
rnrnun acte entre époux notarié a été passé dans lequel mon père donne l'usufruit de tous ses biens meubles et immeubles et de l'usufruit de toutes les liquidités, à ma belle-mère à charge qu'elle les restitue lors de son décès.rnrnEn conséquence, je devrais payer toutes les charges (impôts, grosses réparations, charges exceptionnelles) sans percevoir aucun revenu de ces biens peut-être pendant des années. ma belle-mère n'a pas encore l'âge de la retraite.
rnrnQuels sont les recours possibles auprès du notaire et/ou judiciaire ?